

FICHE N°2 **TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE**

LE PROGRAMME « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » (TEN) 💋



TEN est un programme national, de l'initiative « Biodiversité, tous vivants ! », issu de la Stratégie Nationale pour la biodiversité portée par le Ministère de la Transition Écologique et l'Office Français de la Biodiversité. Ce programme vise à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des actions, allant au-delà des exigences réglementaires, en faveur de la biodiversité.

Ces actions couvrent au global 4 axes (par ex : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement ; Connaître et mobiliser autour de la biodiversité ; ...), dans un délai de 3 ans, avec l'objectif de mobiliser tous les acteurs du territoire pour contribuer à inverser la tendance de la perte de biodiversité. Chaque année, une nouvelle édition est organisée pour reconnaître les engagements de nouvelles collectivités.

QUELS INTÉRÊTS POUR VOTRE COMMUNE ? 🦀



- Accès au réseau des TEN pour bénéficier des ressources des partenaires nationaux et régionaux ainsi que des retours d'expériences des collectivités engagées.
- Accès facilité à des appels à projets et à certains financements publics (chantiers
- Accompagnement collectif privilégié de l'ARB Occitanie.
- Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité.
- Valorisations nationales et locales des projets.
- Visibilité accrue des actions initiées auprès des acteurs socio-économiques locaux.

LES + POUR LA BIODIVERSITÉ



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de mettre fin à la perte de la biodiversité. L'ambition avec « Territoires Engagés pour la Nature » est de donner envie et d'aider les collectivités à mobiliser des ressources, concrétiser des idées, développer des actions et faire émerger des solutions propres aux territoires et à leurs enjeux en matière de biodiversité.

TÉMOIGNAGE: Jean KOECHLIN, adjoint de la ville de Castelnau-le-lez (34) : TEN depuis 2020

« Avec TEN, nous avions choisi des objectifs concrets modestes et réalisables. Et tout le monde s'est mobilisé. Nous avions choisi d'agir sur trois niveaux de biodiversité : l'écosystème fragile de la rive du Lez; les parcs et jardins de la ville [...] formant un réseau avec des espèces et des variétés diversifiées, et les espèces invasives présentes dans les jardins des particuliers. Finalement, nous allons en faire plus. La biodiversité est devenue du concret dans la commune. »

COMMENT S'ENGAGER?



- 1. Formalisation d'un plan d'actions et engagement de la collectivité à réaliser 3 actions pour la biodiversité dans les 3 ans
- 2. Evaluation du projet par un comité de sélection régional et attribution de la reconnaissance par le comité d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité
- 3. Réalisation par la collectivité d'un bilan de l'exécution du plan d'actions au bout des 3 ans et renouvellement de la reconnaissance possible via un nouveau projet d'engagement
- Pour aller plus loin (optionnel), possibilité de candidater au concours Capitale française de la Biodiversité

EN SAVOIR PLUS (i)



- La participation au programme TEN est gratuite et ouverte à toutes les communes et aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, quelle que soit leur taille. Pour candidater, il faut remplir un questionnaire
- Vidéo exemple de la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup (34)

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT



AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ OCCITANIE Cécile Bedel 05 61 39 67 94 / 06 33 66 39 77 cecile.bedel@arb-occitanie.fr













